



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



**Stratégie de Développement Neutre en Carbone
et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050**

Fiche Sectorielle : Agriculture et Écosystèmes

Avril 2023



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

**Stratégie de Développement Neutre en Carbone
et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050**

Fiche Sectorielle :
Agriculture et Écosystèmes

Avril 2023

CONTEXTE

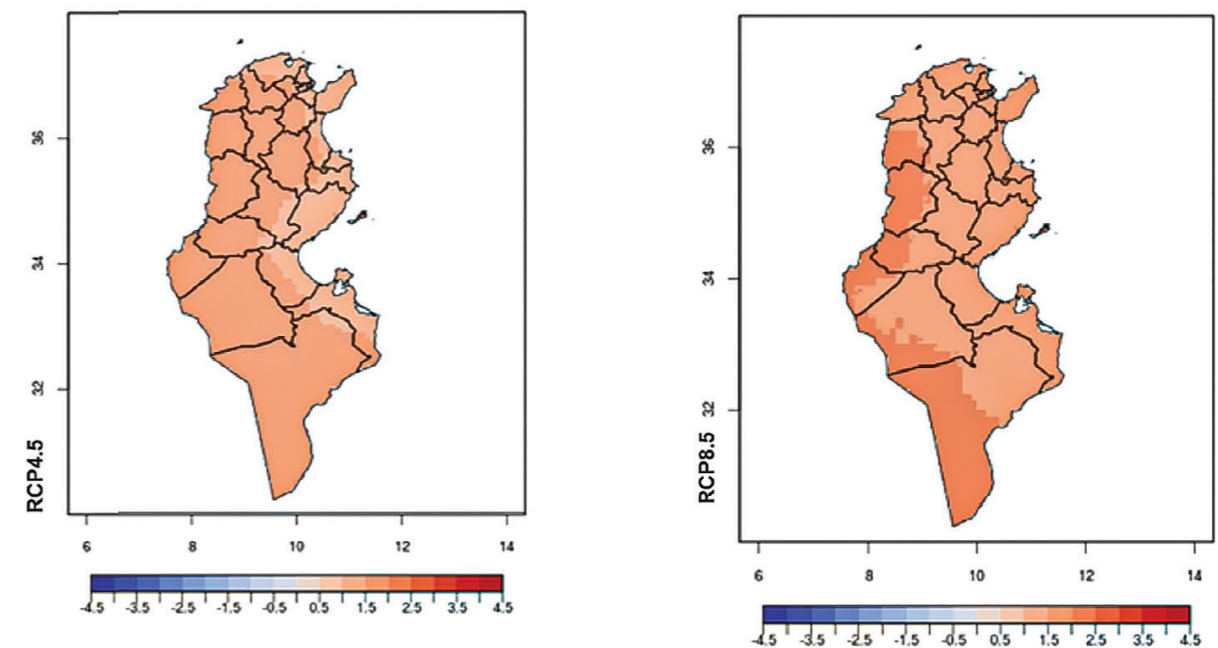
La Tunisie a signé l'Accord de Paris (AP) sur le climat le 22 avril 2016 et l'a ratifié le 17 octobre 2016. Il engage tous les pays à accélérer leur transition vers une économie à faible émission de carbone dans le but de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en 2100 nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels », et à poursuivre l'action en vue de « limiter cette augmentation à 1,5°C ». L'article 4.19 de l'AP invite toutes les parties à préparer et à soumettre une **stratégie de développement à faible émission à long terme** à l'horizon à 2050 (Stratégie Bas-Carbone).

Tout en confirmant sa volonté de protéger le climat à travers un développement bas carbone, la Tunisie a également marqué sa volonté de mettre aussi la résilience aux changements climatiques (CC) au centre de ses priorités, en choisissant de développer une stratégie combinée bas-carbone et résiliente aux changements climatiques (SNBC&RCC). Cette note présente le volet de Résilience aux Changements Climatiques (SNRCC) de la SNBC&RCC

PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNRCC

Dans ce cadre, le Ministère de l'Environnement a mené, depuis novembre 2020, un processus participatif et inclusif impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées par les questions de résilience climatique pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Résilience aux Changements Climatiques (SNRCC).

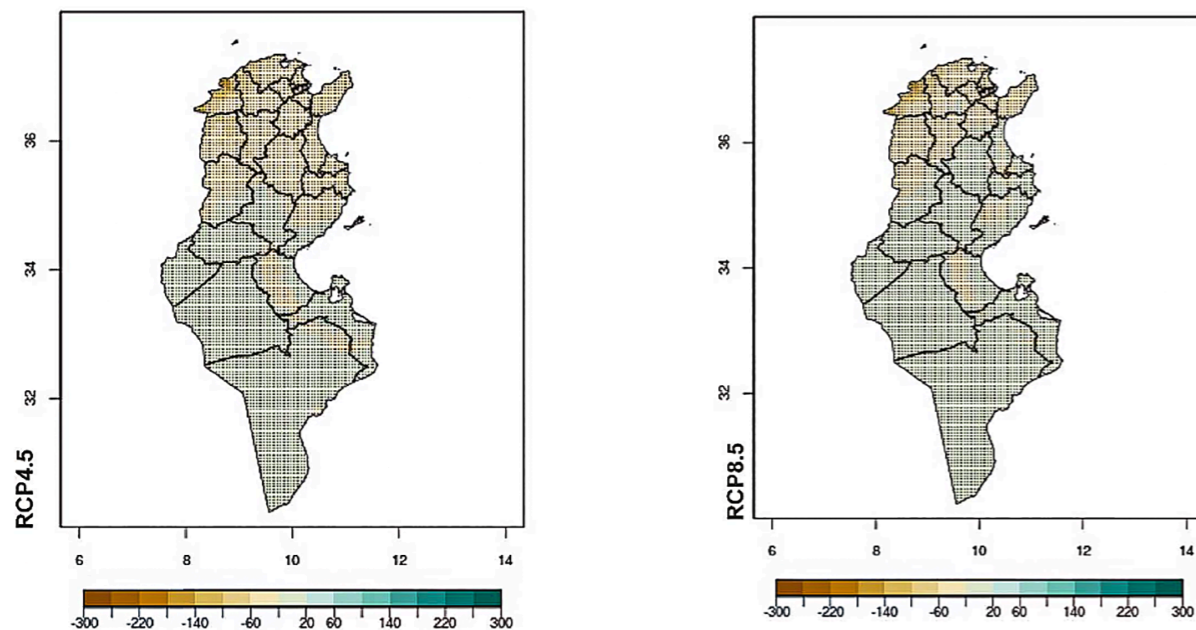
Evolution future de la Température



Les modèles prévoient une augmentation de la température moyenne annuelle sur l'ensemble du territoire variant entre 1.6°C (RCP 4.5) et 1.9°C (RCP 8.5), soit une augmentation entre 8% et 10% par rapport à la période de référence 1981-2010. Cette augmentation est significative (selon le test de Wilcoxon) pour l'ensemble des points de grille et à l'horizon temporel considéré.

Ces projections mettent en exergue l'effet modérateur de la mer sur la répartition spatiale des températures se traduisant par un réchauffement moins rapide de la frange littorale tunisienne par rapport aux régions continentales. Ainsi le gradient de réchauffement entre les zones continentales et côtières pourrait atteindre 0.5°C et 0.7°C en 2050 (RCP4.5 et RCP8.5 respectivement). Au niveau saisonnier, cette augmentation sera plus accentuée durant l'été.

Evolution future des précipitations



Pour le RCP 8.5, le réchauffement des régions côtières serait entre 1,5 et 2 °C en revanche, il se situerait entre 2 et 2,5 °C pour les régions continentales. L'étage saharien serait le plus fortement affecté par cette hausse des températures moyennes annuelles (pouvant atteindre 4.7°C en 2100) en revanche, les zones humides et subhumides seront les plus épargnées par cette augmentation des températures.

Des augmentations similaires, homogènes et du même ordre de grandeur, sont attendus pour les températures minimale et maximale moyenne annuelle. Elles sont également statistiquement significatives.

La lecture de ces deux cartes met en exergue une réduction du volume global des précipitations, moyenné sur l'ensemble du territoire tunisien, variant entre (- 14 mm/an, RCP 8.5) et (- 22 mm/an, RCP 4.5), soit entre 6% et 9% par rapport à la période de référence de 1981-2010.

Définition d'une trajectoire de vulnérabilité et d'adaptation

Le changement climatique est un phénomène progressif et incertain. Cette incertitude est illustrée par les résultats des projections climatiques qui montrent qu'en 2050, selon le scénario choisi, la Tunisie pourrait connaître un **réchauffement inférieur (RCP 4.5) ou supérieur (RCP 8.5) à 3°C par rapport à la période préindustrielle (1890 – 1899)**.

Afin de refléter cette situation, il a été convenu de présenter le scénario de vulnérabilité sous forme d'une trajectoire de vulnérabilité faisant apparaître deux niveaux d'impact potentiels d'ici à 2050 :

- ▶ 2021-2030 : Un premier niveau d'impact équivalant à une intensité forte de CC qui nécessite **une adaptation incrémentale** avec des mesures d'ajustements et/ou sans-regrets en réponse ;
- ▶ 2031-2050 : Un second niveau d'impact correspondant à une intensité très forte de CC, qui requiert **une adaptation transformationnelle** en réponse nécessitant des stratégies en rupture avec l'existant basées sur des changements de paradigme.

Axes stratégiques, orientations stratégiques et mesures d'adaptation

Cette vision se décline dans la SNRCC dans un ensemble de 10 axes stratégiques :

- ▶ 06 Axes sectoriels ;
- ▶ 04 Axes transversaux : Pour accompagner les enjeux de l'adaptation auxquels les parties prenantes devront faire face dans la mise en œuvre sectorielle des mesures.

*En réponse au scénario de vulnérabilité, la SNRCC propose une Vision stratégique nationale « Résilience 2050 » exprimée comme suit : « **Une Tunisie résiliente aux changements climatiques, ayant significativement réduit les vulnérabilités et renforcé les capacités d'adaptation de ses écosystèmes, de sa population, de son économie, de ses territoires, et opéré les transformations nécessaires à même d'assurer un modèle de développement socio-économique inclusif et durable** ».*

Au niveau de la structure, chaque axe stratégique, sectoriel ou transversal, se décline en orientations stratégiques. A leur tour, chaque orientation stratégique se décompose en mesures d'adaptation.

Axe 1 : Promouvoir une agriculture résiliente aux CC, rémunératrice et respectueuse des équilibres écologiques
 OS 1 (agriculture) : Développer une agriculture résiliente aux CC, durable qui nourrit la population et respecte l'environnement.
 OS 2 (biodiversité et écosystèmes naturels) : Améliorer la gouvernance des ressources naturelles, augmenter leur résilience aux CC et renforcer les biens et services des écosystèmes.
 OS 3 (sols) : Œuvrer en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres, réhabiliter les sols et améliorer leur capacité de rétention.
 OS 4 (paysans vulnérables) : Renforcer l'autonomisation économique et sociale des paysans et de leurs groupements et les aider à faire face aux risques climatiques.

Axe 2 : Transformer le secteur de la pêche pour assurer durablement la sécurité alimentaire, améliorer la gouvernance de la biodiversité et offrir aux acteurs des revenus décents
 OS 1 : Innover et adapter de nouveaux modes de planification et de gestion de la pêche et de l'aquaculture qui intègrent les effets des CC et améliorent la résilience du secteur.
 OS 2 : Développer des zones d'expérimentation en faveur de la conservation de la biodiversité et une compensation des pertes des produits de la pêche à pied et des Charafis.
 OS 3 : Agir en faveur de l'amélioration de la résilience des petits et moyens pêcheurs aux effets des CC en considérant le genre.

Axe 3 : Limiter les impacts des CC sur les ressources en eau et transformer le modèle de gestion pour satisfaire les besoins hydriques sous contrainte climatique
 OS 1 : Rationaliser la gestion des ressources en eau conventionnelles, optimiser l'adaptation des écosystèmes aux CC et prévenir les conflits d'usage.
 OS 2 : Massifier l'utilisation des eaux non conventionnelles en vue d'accélérer la résilience aux CC.
 OS 3 : Adapter la gouvernance des ressources en eau en termes d'approches et de solutions technologiques innovantes afin de répondre plus efficacement aux défis des CC.

Axe 4 : Limiter les impacts biophysiques des CC sur la frange littorale et assurer la durabilité de l'infrastructure et de l'activité économique
 OS 1 : Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du littoral.
 OS 2 : Renforcer la capacité physique d'adaptation du trait de côte.
 OS 3 : Préserver la biodiversité des écosystèmes littoraux.
 OS 4 : Renforcer le dispositif juridique par le concept CC.

Axe 5 : Maîtriser les risques sanitaires liés aux CC et intégrer leur prise en charge dans le système sanitaire
 OS 1 : Renforcer la surveillance des maladies climato-sensibles et développer la capacité de détection précoce et d'alerte rapide des phénomènes à potentiel épidémique.
 OS 2 : Développer les capacités du système de santé et l'habiliter pour faire face aux risques sanitaires liés aux CC.
 OS 3 : Renforcer le rôle de la santé en matière de leadership et de collaboration intersectorielle et promouvoir la recherche appliquée.

Axe 6 : Limiter les impacts des CC sur le tourisme balnéaire et transformer le modèle touristique de la Tunisie à travers une conversion progressive vers une nouvelle offre durable et inclusive
 OS 1 : Augmenter la résilience du tourisme balnéaire.
 OS 2 : Maîtriser l'usage des ressources en eau et en énergie.
 OS 3 : Améliorer l'attractivité des territoires.

Axe 7 : Renforcer la gouvernance institutionnelle de l'adaptation en Tunisie, la sensibilisation et les capacités des acteurs à planifier et mettre en œuvre les actions d'adaptation aux CC
 OS 1 : Renforcer le cadre réglementaire et les arrangements institutionnels.
 OS 2 : Sensibiliser et informer sur les approches communes.
 OS 3 : Renforcer les capacités dans le domaine de l'adaptation : de l'incrémental au transformatif.

Axe 8 : Mobiliser les financements nécessaires pour l'adaptation
 OS 1 : Mobiliser les financements publics et privés.
 OS 2 : Orienter les flux financiers domestiques vers le financement durable.

Axe 9 : Développer et diffuser la recherche et l'innovation en soutien à l'adaptation
 OS 1 : Renforcer l'utilisation des données, des produits et des services climatiques au fin de l'adaptation.
 OS 2 : Développer et diffuser plus largement la recherche et l'innovation en soutien à l'adaptation.

Axe 10 : Réduire les inégalités territoriales et sociales induits par les changements climatiques et promouvoir un développement résilient, juste et équitable
 OS 1 : Réduire les disparités territoriales en intégrant les risques des changements climatiques dans l'aménagement du territoire et dans ses outils de planification.
 OS 2 : Mise en place d'un système urbain résilient et durable.
 OS 3 : Réduire les disparités sociales en intégrant la dimension genre dans les mesures d'adaptation aux CC, et en faisant évoluer les structures et les relations de pouvoir.
 OS 4 : Renforcer la résilience des territoires et des communautés les plus vulnérables aux changements climatiques.

PRÉSENTATION DE L'AXE STRATEGIQUE 1 : PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE AU CC, RÉMUNÉRATRICE ET RESPECTUEUSE DES ÉQUILIBRES ÉCOLOGIQUES

Une place prépondérante dans l'économie nationale

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie nationale contribuant de manière significative à la résilience des populations rurales au CC à travers :

- ▶ Une contribution de 10.68 % (2018) de l'agriculture au PIB, + de 21.2% comparé à 2016-2017.
- ▶ Une contribution de 6.63 % aux investissements globaux.
- ▶ Utilisation de 16 % de la main d'œuvre active totale.
- ▶ D'autres contributions indirectes via le secteur agro-alimentaire.

Par ailleurs, la Tunisie dispose également d'une multitude d'écosystèmes diversifiés offrant des services écosystémiques vitaux pour la résilience au CC :

- ▶ La superficie forestière est passée de 643 000 ha en 1990 à 1 041 000 ha en 2015 (FAO 2015), soit une augmentation de + 62% au cours des vingt-cinq dernières années.
- ▶ Les parcours représentent 33 % de la superficie de la Tunisie dont 60% sont situés au niveau du centre et du sud tunisien.
- ▶ Les Aires protégées constituées par 17 parcs nationaux couvrant une surface de 540 000 ha, et 27 réserves naturelles sur une superficie de près de 92279 ha, soit 7% du territoire national.

Principaux enjeux et impacts du CC sur les secteurs de l'agriculture et des écosystèmes naturels

Au regard des impacts importants du CC sur les secteurs de l'agriculture et écosystèmes naturels, les enjeux du CC sont également importants au niveau de ces secteurs :

LES PRINCIPAUX ENJEUX DU CC

- Une tendance au **vieillessement de la population agricole** et une technicité encore limitée des exploitations ;
- Un **morcellement et une insécurité foncière** marqués (75% des exploitations sont inférieures à 10 hectares) ;
- Des **ressources en eau et sols limitées** et sous pression ;
- Une **dégradation de la diversité génétique** et de l'agrobiodiversité en général ;
- Une **difficulté d'accès au crédit** pour les agriculteurs, surtout pour les femmes ;
- La **contribution faible de la recherche** à un développement résilient du secteur ;
- La **vulgarisation** en tant que relais pour le transfert des technologies et la diffusion des bonnes pratiques est à consolider ;

LES PRINCIPAUX IMPACTS DU CC

Impact 1 : Baisse de la productivité agricole et des rendements à cause de la dégradation des sols, du déplacement des aires de culture vers le nord, de la prolifération des ennemis des cultures et d'un stress hydrique plus marqué.

Impact 2 : Perte des services écosystémiques et de la biodiversité, augmentation des pressions sur les écosystèmes naturels, changement d'affectation des terres et le caractère récurrent des phénomènes extrêmes dont les incendies.

Impact 3 : Augmentation de la fragilité économique et sociale des petits et moyens exploitants, marginalisation croissante des femmes et des jeunes et diminution de la contribution de l'agriculture à l'économie nationale.

Vision stratégique de résilience

L'horizon 2050, qui est également celui du Plan National d'Adaptation-Sécurité Alimentaire, a nécessité d'assurer une harmonie et une cohérence entre les visions des deux documents stratégiques. Ainsi, la **vision stratégique à l'horizon 2050** pour le secteur de l'agriculture et des

écosystèmes a été formulée comme suit : « **Une agriculture durable et résiliente au changement climatique qui assure la sécurité alimentaire, améliore la gouvernance des ressources naturelles, protège son capital eau/Terre et assure les moyens de subsistance des acteurs** ».

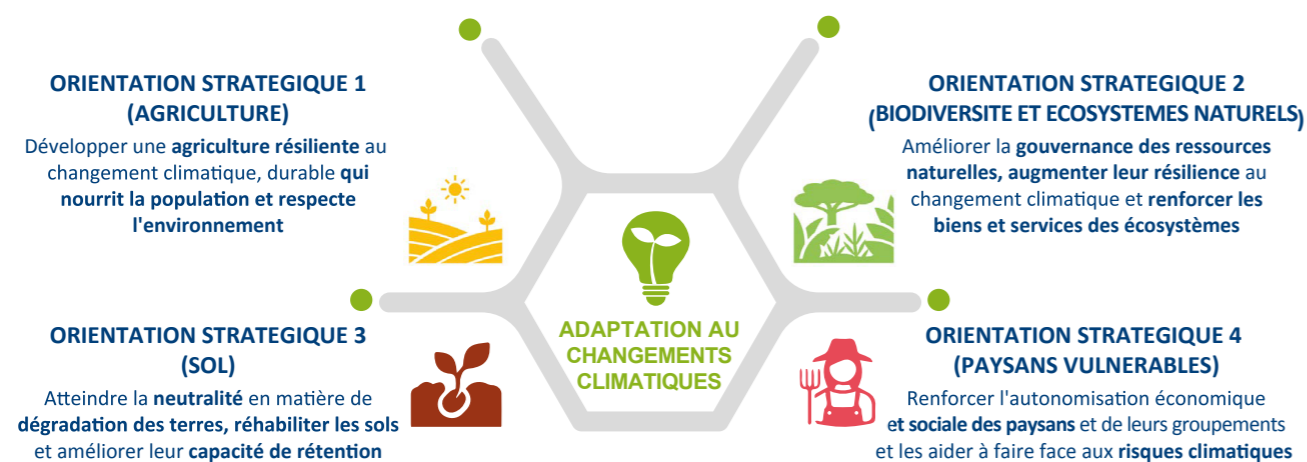
Scénario de résilience

Face à l'aggravation graduelle des impacts du CC, l'objectif visé par cette vision se décline selon les deux niveaux d'intensité de CC définis précédemment :

Période 2021-2030 :	Période 2031-2050 :
Un scénario d'adaptation incrémentale	Un scénario d'adaptation transformationnelle
L'objectif étant de « <i> limiter les impacts du CC sur les agrosystèmes et écosystèmes naturels en continuant à opérer le développement avec la même cadence, en termes de performances, tout en profitant des possibilités d'intégration du CC dans les processus de planification classiques permises par les initiatives en cours ou envisagées</i> »	L'objectif étant de « <i> Maîtriser les impacts du CC sur les agrosystèmes et écosystèmes naturels, opérer une politique transformationnelle qui renforce leur résilience et maintient voire augmente les biens et services qu'ils procurent à l'environnement, aux sociétés et à l'économie nationale </i> ».

ORIENTATION STRATEGIQUES

Quatre orientations stratégiques ont été retenues:



Ces orientations, qui tiennent compte de la variable genre et inégalités sociales comportent plusieurs mesures accompagnées de leurs indicateurs de suivi, des valeurs actuelles et valeurs

cibles aux horizons indiqués. De même, pour chaque mesure, nous avons identifié les parties prenantes et une simulation du montage budgétaire.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : (Agriculture) Développer une agriculture résiliente au changement climatique, durable qui nourrit la population et respecte l'environnement

Cette orientation stratégique concerne les trois sous-secteurs que sont l'agriculture pluviale, les oasis et l'agriculture irriguée :

- **Agriculture pluviale et élevages** : Améliorer la résilience de l'agriculture pluviale aux effets du CC et aux phénomènes extrêmes par l'adaptation culturelle (espèces, races et variétés) et aux exigences climatiques (étages), la promotion des systèmes de production durables, l'intégration agriculture/élevage, l'organisation des filières, chaînes de valeurs et la régulation des marchés.
- **Oasis** : Améliorer la gouvernance des ressources en eau, opérer un contrôle strict des extensions illicites et de l'urbanisation et valoriser les potentialités naturelles, agricoles, patrimoniales et socio-culturelles des oasis et des sociétés oasiennes.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : (Biodiversité et écosystèmes naturels) : Améliorer la gouvernance des ressources naturelles, augmenter leur résilience au changement climatique et renforcer les biens et services des écosystèmes

Cette orientation est inspirée de la stratégie et du plan d'action de biodiversité 2018-2030 et adaptée à la présente stratégie. Elle vise l'amélioration de la résilience des écosystèmes et de la diversité biologique et l'augmentation de leur contribution aux stocks de carbone. Elle vise aussi l'atteinte d'une meilleure gouvernance des ressources accompagnée de l'amélioration des revenus des paysans et des autres acteurs. Elle envisage d'opérer un effort de sensibilisation qui améliore les connaissances et les sensibilités des individus et de la société et transforme leurs comportements et attitudes.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : (Sols) : Œuvrer en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres, réhabiliter les sols et améliorer leur capacité de rétention

La cible nationale en matière de Neutralité de la Dégradation des Terres (NDT) de l'ordre 2.2 millions d'ha de terres jugées dégradées (à restaurer/réhabiliter) inscrite dans les ODD de la Tunisie - horizon 2030. Cette cible couvre notamment les terres déjà classées comme étant dégradées (1.600.000 ha selon une récente étude en 2021) auxquels s'ajoutent environ 380.000 ha/an, où la dégradation est amorcée par suite du changement de leur affectation passant de couverts naturels et permanents à des terres agricoles, bâties ou des plans d'eau.

Il existe également d'autres terres jugées dans un état acceptable voire non dégradé mais qui nécessitent des actions d'évitement pour pallier aux risques de dégradation potentiels (selon le rapport du PAN-LCD 2018-2030, Ministère en charge de l'Environnement et le Mécanisme Mondial-CNULCD).

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : (Paysans vulnérables) : Renforcer l'autonomisation économique et sociale des paysans et de leurs groupements et les aider à faire face aux risques climatiques

Cette orientation intègre les enjeux économiques et sociaux relatifs aux conditions de vie et les moyens de subsistance des agriculteurs les plus vulnérables. Face à la variabilité croissante des revenus issus de l'agriculture, une meilleure valorisation des productions et un appui pour une économie locale inclusive est nécessaire. De plus, une meilleure implication des groupes vulnérables comme les populations pauvres, les femmes et les jeunes (main d'œuvre importante du secteur) et une intégration progressive du CC dans la planification, permettraient également de renforcer l'autonomisation économique et sociale de ces populations, et de réduire les migrations en vue d'assurer un équilibre régional stable.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE

Pour la mise en œuvre de la SNRCC un plan d'action détaillé¹ a été élaboré, partagé, discuté et validé par l'ensemble des partenaires au niveau sectoriel, au cours de rencontres ciblées ainsi que de trois ateliers en présentiel en Juin et Décembre 2021 et Mars 2022.

Le plan d'action pour le secteur de l'agriculture et des écosystèmes, dans une version simplifiée, figure dans ce qui suit. Balisant la trajectoire de résilience à l'échéance 2050, il est présenté pour donner une première idée des mesures d'adaptation/résilience au CC nécessaires pour permettre au secteur d'asseoir une résilience face

au climat. Le coût financier prévisionnel pour la mise en œuvre, estimé à **18 760,6 millions** de DT, est fourni à titre purement indicatif, il est d'ailleurs certainement sous-estimé.

Il va sans dire que ce plan d'action sectoriel devrait être finalisé et ajusté par le secteur puis intégré dans la planification sectorielle. Il en est de même concernant le coût financier prévisionnel qui devrait être ajusté et finalisé par le secteur et la recherche d'une partie du financement entreprise en collaboration avec le MEnv dans le cadre d'un financement global pour la SNRCC.

N°	Titre de la mesure	Coût prévisionnel (en Millions de DT)
Orientation Stratégique 1 : Développer une agriculture résiliente au changement climatique, durable, qui nourrit la population et respecte l'environnement		
		1800 (600Millions USD - CDN)
1	Programme d'amélioration de la résilience aux effets du CC des systèmes de production de l'agriculture tunisienne (pluviale, irriguée et oasienne) et de l'élevage	3,6 (Prévision CDN * 2)
2	Programme de digitalisation du secteur agricole, des écosystèmes naturels, acteurs, produits, services, marchés et circuits de commercialisation	25 - RGA 30 - IFPON 200
3	Programme de réforme du foncier et des structures de gestion des espaces et ressources autour des producteurs/éleveurs	24 50
4	Programme de sécurité semencière (animales, végétales, agricoles, naturelles,)	100 250
5	Programme de gestion de crises par la constitution de réserves mobilisables pour faire face à des baisses conjoncturelles de production et réduction des gaspillages dans les filières des produits animaux.	500 2000
6	Programme pour revaloriser les valeurs patrimoniale, paysagère, socioculturelle et touristique des oasis, innovation des modes de gestion des ressources naturelles et lutte contre le phénomène d'urbanisation	250 750
Orientation Stratégique 2 : Améliorer la gouvernance des ressources naturelles, augmenter leur résilience au changement climatique et renforcer les biens et services des écosystèmes		
1	Procéder à l'aménagement des espaces forestiers, steppiques et pastoraux en intégrant les risques du changement climatique et les phénomènes extrêmes	300

¹ Chaque mesure d'adaptation/résilience au CC est décrite dans le document principal de manière exhaustive et sa mise en œuvre définie par les éléments suivants : Le porteur de la mesure; Les partenaires de mise en œuvre; L'échéance de mise en œuvre; Le Coût prévisionnel (en millions de dinars); Le financement national attendu; Un et/ou des Indicateurs de réalisation pour chaque mesure; La valeur cible de l'indicateur de réalisation à 2030 et 2050; Les modalités de mise en œuvre.

2	Encourager la plantation des espèces autochtones et à usages multiples et Assister la migration des espèces forestières sensibles au climat vers les étages et les altitudes favorables.	700
3	Lutter contre la désertification par la consolidation biologique des ouvrages de protection contre l'ensablement et instaurer le paiement des services écosystémiques	1784
4	Dresser des plans locaux de lutte biologique contre la désertification, impliquer les autorités locales, les ONG et les citoyens dans le financement et la mise en œuvre	1500
Orientation Stratégique 3 : Œuvrer en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres, réhabiliter les sols et améliorer leur capacité de rétention		
1	Réhabiliter, restaurer et éviter la dégradation des terres et des paysages vulnérables par des techniques douces, les bonnes pratiques autochtones et les solutions basées sur la nature selon une planification qui considère les effets du CC	1200
2	Digitaliser les terres et les paysages, suivre de manière automatique et régulière leur niveau de dégradation et occupations et diffuser l'information auprès des acteurs	3000
3	Mettre en place des processus opérationnels de suivi et évaluation des impacts en matière d'adaptation des mesures de neutralité de la dégradation des terres réalisées sur le terrain	200
4	Automatiser, généraliser le suivi et évaluation des impacts en matière d'adaptation des mesures de neutralité de la dégradation des terres réalisées sur le terrain et opérer la mise à l'échelle des solutions performantes	100
Orientation Stratégique 4 : Renforcer l'autonomisation économique et sociale des petits paysans et de leurs groupements et les aider à faire face aux risques climatiques		
1	Faciliter aux agriculteurs (trices), jeunes et groupes vulnérables l'accès aux ressources productives (foncier...), aux financements et aux services (marchés,...)	100
2	Procéder à un modèle de développement inclusif dans les territoires ruraux basés sur les potentialités naturelles, les productions locales et les savoirs faire des communautés	240
3	Intégrer le genre dans les processus de planification du développement économique et social qui considère le CC	120
4	Contribuer à la mise en œuvre des actions et activités du Plan d'Action Genre et Changement Climatique développé par le Ministère de la Femme, des Jeunes et des Séniors	250
Total		18 760,6

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les prochaines étapes proposées pour la mise en œuvre de la SNRCC dans le secteur de l'agriculture sont les suivantes :

1-Au niveau sectoriel : s'appuyer sur l'unité de coordination changement climatique créée au sein du ministère de tutelle

En remplacement de la Task-Force « changement climatique », une unité de coordination changement climatique, (UCCC) a été créé et mise en place au sein du ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime (MARHPM), par arrêté du Mi-

nistre concerné. Il s'agit de s'appuyer sur cette UCCC en vue de renforcer l'appropriation de la SNRCC au niveau du secteur. Il est également proposé de nommer des référents et points focaux « Résilience/Adaptation », qui peuvent d'ailleurs être des représentants déjà présents dans les instances existantes (Comité National Consultatif d'Adaptation,..), dotés d'un véritable pouvoir de décision et chargés de coordonner et suivre l'avancée des actions de la SNRCC dans leur secteur et d'assurer le lien avec le Ministère de l'Environnement dans le cadre du pilotage interministériel.

2- Au niveau régional et local : s'appuyer sur le réseau institutionnel du Ministère de l'agriculture

Le MARHPM dispose au niveau régional d'un vaste réseau de 24 Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDA), implantés dans chaque gouvernorat, et dotés d'une mission et de prérogatives leur permettant d'être des acteurs actifs dans le domaine de l'adaptation/résilience au CC dans leur région. A cela, s'ajoute près de 41 établissements de formation et de vulgarisation et aux environs de 2700 Groupements de développement agricole et de la pêche. Il s'agit de valoriser ce vaste réseau au niveau régional et local et de s'appuyer sur lui pour booster la mise en œuvre de la SNRCC au niveau régional et local. Il s'agira notamment d'ancrer la Stratégie et son plan d'action au sein des Unités de Coordination Régionale -CC en cours de déploiement dans les CRDA. Des Plans

d'adaptation régionaux déclinant la SNRCC permettraient également de démultiplier la mise en œuvre de la SNRCC en tenant compte de chacun des contextes locaux.

3- S'appuyer sur le plan de communication et de mobilisation des acteurs (prévu à l'échelle nationale et intersectoriel)

La communication et la mobilisation des acteurs, particulièrement au niveau local, constituent probablement deux éléments vitaux pour la mise en œuvre de la SNRCC. Le plan de communication et de mobilisation doit cerner tous les domaines concernés, s'étendre à toutes les régions vulnérables et utiliser un langage simple, clair et adapté aux différents publics visés (élus, société civile, secteur privé, technicien, grand public, etc.).



Mis en œuvre par



Elaborée et coordonnée par
Ministère de l'Environnement
 Immeuble CAPRA - Centre Urbain Nord
 Avenue Mohamed Béji Caïd Essebsi
 T +216 71 136 300
 F +216 71 136 303
 E boc@mineat.gov.tn
 W www.environnement.gov.tn

En coopération avec



En coopération avec
 Projet Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC en Tunisie & Projet Renforcement des capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation aux changements climatiques en Tunisie
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
 B.P. 753, 1080 Tunis-Cedex Tunesien / Tunisie
 T +216 71 901 355
 F +216 71 908 960
 E info@giz.de
 W www.giz.de